

L'arrivée des «Bourbaki» aux Verrières

L'internement de la Première Armée française
en Suisse le 1^{er} février 1871

par François Bugnion

«*L'Armée est prête, il ne lui manque pas un bouton de guêtre*» avait déclaré le maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre de Napoléon III, lors du vote des crédits nécessaires à la mobilisation.

On a rarement fait preuve d'un tel aveuglement: médiocrement équipée, mal entraînée et, surtout, dramatiquement mal commandée, l'armée française allait subir défaite sur défaite. Dès les premiers affrontements, en août 1870, elle doit abandonner l'Alsace et la Lorraine, à l'exception de quelques places fortes — Strasbourg, Sélestat, Neuf-Brisach, Metz et Belfort — qui sont assiégées. Le 2 septembre, Napoléon III capitule à Sedan avec 80 000 hommes, entraînant dans sa chute le Second Empire, tandis que les Prussiens marchent sur Paris.

La République, proclamée le 4 septembre, hérite d'une situation désespérée: Paris est assiégé dès le 18 septembre et le gouvernement de la Défense nationale prisonnier dans sa capitale avec les meilleures troupes; Strasbourg, en flammes, doit se rendre le 28 septembre; le 27 octobre, le maréchal Bazaine capitule à Metz avec 150 000 hommes, permettant aux Prussiens de renforcer le siège de Paris, dont la population souffre de la faim et bientôt du froid.¹

¹ Pierre Benaerts, Henri Hauser, Fernand L'Huillier et Jean Maurain, *Nationalité et nationalisme (1860-1878)*, Nouvelle édition, Paris, Presses universitaires de France, 1968, pp. 198-209.

Toute l'attention va dès lors se concentrer sur Paris dont le sort décidera de l'issue de la guerre. De nouvelles troupes sont levées à la hâte en province pour tenter de rompre le siège de la capitale et jetées dans la bataille à peine équipées. L'armée de la Loire remporta malgré tout quelques succès en bousculant les Bavares à Coulmiers (9 novembre), puis en marchant sur Beaune-la-Rolande (28 novembre), avant d'être rejetée vers le sud. Le 6 décembre, les Prussiens occupent Orléans. Dans Paris, soumis à un intense bombardement, le découragement se répand, tandis que les conditions deviennent de plus en plus précaires. Il gèle dans les maisons, le pain est d'une qualité détestable, on voit reparaitre sur les étals des bouchers les nourritures obsidionales: cheval, âne, chien, chat et rat.²

Ne parvenant pas à dégager la capitale, le ministère de la Guerre, qui tenait lieu d'état-major général sans en avoir les compétences, conçut le plan d'une diversion vers l'est: une nouvelle armée fut constituée en prélevant sur les restes de l'armée de la Loire; elle avait pour mission de dégager Belfort, qui commandait le passage entre Vosges et Jura et dont la garnison avait su tenir l'assiégeant en échec; en cas de succès, cette armée devait menacer les lignes de communication de l'envahisseur et attirer loin de Paris une partie de l'armée prussienne.³

Victorieuse à Villersexel (9 janvier 1871), l'armée de l'Est, commandée par le général Bourbaki, parvint à une portée de canon de Belfort avant d'être arrêtée sur la Lisaine. Trois jours de combats acharnés (15-17 janvier) ne permirent pas de forcer les lignes tenues par des forces prussiennes pourtant bien inférieures en nombre mais infiniment mieux entraînées; la riposte de l'état-major allemand tomba comme la foudre: prélevant sur les troupes qui assiégeaient Paris, il constitua une nouvelle armée qui, évitant Dijon, marcha sur les arrières de l'armée de l'Est, dont elle menaçait aussi bien les lignes de ravitaillement que les voies de repli.⁴

La retraite était dès lors inévitable, retraite dramatique par un froid sibérien, et qui tourna bientôt en déroute. Démoralisées par des échecs successifs, épuisées par des marches et contre-marches incessantes depuis deux mois, cheminant avec peine sur la neige ou le verglas, les souliers

² *Idem*, pp. 209-216.

³ Colonel Édouard Secretan, *L'Armée de l'Est (20 décembre 1870 - 1^{er} février 1871)*, 2^e éd., Neuchâtel, Attinger Frères Éditeurs, 1894, pp. 26-48.

⁴ *Idem*, pp. 154-315.

en loques et les habits en lambeaux, les troupes s'abandonnaient à leur destin, oubliant toute discipline et tout instinct de survie. Nombreux sont ceux qui désertent, jetant bas leurs armes et leurs effets; d'autres, épuisés, se couchent dans la neige et meurent au bord de la route. Les chevaux, qui n'ont pas été ferrés à glace, faméliques, et dont beaucoup n'ont pas été dételés depuis des semaines, tombent sur le verglas et ne parviennent plus à se relever.

Le 26 janvier, écrasé par les désastres qui accablaient son armée, le général Bourbaki tentait de se suicider en se tirant une balle dans la tempe. Le 28, Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Défense nationale, et le comte de Bismarck, chancelier de l'Empire allemand, proclamé quelques jours auparavant dans la galerie des glaces, signaient à Versailles un armistice qui entraînait la suspension des hostilités sur tous les fronts, sauf pour l'armée de l'Est, ce qui ajouta encore à la confusion et au désarroi des troupes.⁵

Sachant la guerre désormais perdue, voyant les Prussiens couper ses dernières voies de retraite, le général Clinchant, successeur de l'infortuné Bourbaki, se décida, après une ultime tentative pour rompre l'encerclement, à demander son internement en Suisse, seule alternative désormais à une capitulation.

Le 1^{er} février à l'aube, au poste-frontière des Verrières, le général Herzog, commandant en chef de l'armée suisse, et le général Clinchant signaient une convention qui autorisait l'armée de l'Est à pénétrer en Suisse, à condition de déposer les armes (voir encadré).⁶

Entre Monsieur le général Herzog, général en chef de l'armée de la Confédération suisse, et Monsieur le général de division Clinchant, général en chef de la 1^{ère} armée française, il a été fait les conventions suivantes:

Art. 1^{er} L'armée française demandant à passer sur le territoire suisse déposera ses armes, équipements et munitions en y pénétrant.

⁵ *Idem*, pp. 345-498.

⁶ *Idem*, pp. 549-550; *Documents diplomatiques suisses (1848-1945)*, vol. 2, Berne, 1985, p. 497; De Clerq, *Recueil des Traités de la France*, vol. X, p. 421; C. Parry (ed.), *The Consolidated Treaty Series*, vol. 142, pp. 475-476.

- Art. 2 Ces armes, équipements et munitions seront restitués à la France après la paix, et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises.
- Art. 3 Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions.
- Art. 4 Les chevaux, armes et effets des officiers seront laissés à leur disposition.
- Art. 5 Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe.
- Art. 6 Les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux.
- Art. 7 Les voitures du Trésor et des Postes seront remises avec tout leur contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses.
- Art. 8 L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses désignés à cet effet.
- Art. 9 La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et pour la troupe.
- Art. 10 Il appartient au Conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter la présente Convention.

Fait en triple expédition, aux Verrières, le 1^{er} février 1871.

Clinchant

Hans Herzog

Tout au long de la journée du 1^{er} février, la nuit suivante et une partie de la journée du lendemain, on vit défiler un cortège ininterrompu d'hommes, de voitures, de chevaux, de pièces d'artillerie, de caissons et de fourgons.

«*Le spectacle que présenta l'entrée des troupes françaises de l'armée de l'Est fut saisissant, et le cœur était profondément ému à l'aspect de telles souffrances*» écrit le major Davall dans le rapport officiel sur les troupes françaises internées en Suisse, avant d'ajouter:

«Dès qu'ils ne furent plus soutenus par la crainte du danger continuel qui les suivait depuis des semaines [...], dès qu'ils se sentirent sur un sol hospitalier où des mains secourables se tendaient vers eux de toutes parts, les soldats s'affaîsèrent complètement et perdirent le peu d'énergie qui leur restait encore.

«Un très grand nombre d'entre eux marchaient les pieds nus ou enveloppés de misérables chiffons; leurs chaussures faites avec un cuir spongieux, mal tanné, et la plupart du temps trop étroites, n'avaient pu supporter les marches dans la neige et la boue [...] aussi beaucoup de ces malheureux avaient-ils les pieds gelés ou tout en sang. Les uniformes étaient en lambeaux et les soldats, s'étant appropriés tous les vêtements qu'ils avaient trouvés pour remplacer ceux qui étaient détruits, présentaient une bigarrure inimaginable. Plusieurs d'entre eux avaient encore les pantalons de toile reçus à l'entrée en campagne et grelotaient à faire pitié.

«A mesure que les soldats mettaient le pied sur le territoire suisse, ils étaient désarmés; on leur faisait déposer leur fusil, leur sabre et leur équipement contenant les munitions de poche. Bientôt d'immenses tas d'armes et d'effets s'élevèrent dans la neige des deux côtés de la route.

«Les chevaux surtout présentaient le plus piteux aspect: affamés, privés de soins depuis longtemps, mal harnachés souvent, leur corps n'offrait parfois qu'une plaie dégoûtante; maigres, efflanqués et pouvant à peine se tenir sur leurs jambes, ils cherchaient à ronger tout ce qui se trouvait à leur portée: des jantes de roues, de vieux paniers, la queue et la crinière de leurs voisins étaient dévorés. De temps à autre, une de ces pauvres bêtes, anéantie et que le fouet était impuissant à faire mouvoir, tombait pour mourir peu après. On se contentait de couper ses traits et de la traîner au bord de la route, qui sur tout son parcours était jonchée ça et là de leurs cadavres [...].

«De l'aveu même de leurs conducteurs, un grand nombre de chevaux d'artillerie n'avaient pas été déharnachés depuis plusieurs semaines [...].

«Le défilé, commencé le 1^{er} février au matin, dura tout le jour sans interruption; d'abord vinrent une foule de soldats entremêlés, sans aucun ordre et n'obéissant à personne [...]. Plus tard, quelques corps organisés firent leur apparition, tantôt une ou deux compagnies réunies, puis ici et là un bataillon accompagné de ses chefs, enfin un ou deux régiments tout à fait complets [...].

«Par un instinct de conservation bien naturel, tous ces hommes seraient constamment sur la tête de la colonne, en sorte qu'il n'y eut pas d'intervalle ni d'à-coups dans le défilé [...].

«Les versants du Jura, couverts de neige, à travers lesquels trois ou quatre routes, seules praticables dans cette saison, conduisaient en Suisse, offraient un étrange spectacle. De longues lignes noires serpentaient à travers la campagne et se mouvaient sans interruption comme un torrent dont les eaux se précipitent dans la vallée; des milliers de voitures coupaient, par-ci, par-là, le flot humain qui passait; point de halte, point de repos. Sans cesse poussés par derrière, traversant une contrée peu habitée et n'ayant que des ressources insignifiantes pour de si pressants besoins, les soldats descendaient dans la vallée pour rencontrer une ville ou de grands villages où ils pussent enfin trouver un moment de repos. Les premières troupes qui firent leur entrée durent marcher jusqu'au soir, afin d'évacuer les routes et permettre aux autres corps d'avancer; aussi, arrivés dans des localités habitées où la population les attendait avec des secours, ces pauvres soldats exténués, privés de nourriture, tombaient-ils le long des maisons, où ils restaient accroupis, inertes, incapables d'agir et à peine de parler.

«Une toux stridente et continuelle se faisait entendre de la tête à la queue des colonnes, car tous, à peu près sans exception, en étaient affectés et ce mal qui leur déchirait la poitrine contribuait à augmenter leur affaissement».⁷

L'état-major français avait annoncé 42 000 hommes. En réalité, il entra en Suisse 87 847 hommes, dont 2467 officiers, 11 800 chevaux, 285 canons et mortiers, et 1158 voitures.⁸

Les officiers généraux furent autorisés à choisir leur lieu de séjour en Suisse. Les troupes furent disloquées dans 188 villes et villages répartis dans tous les cantons suisses, à l'exception du Tessin, au prorata de leur population.⁹

Quelque 5000 hommes furent immédiatement évacués sur les hôpitaux, mais tous, pratiquement, durent recevoir des soins, et tous les lieux d'hébergement des internés — églises, écoles, casernes, etc. — furent transformés en lazarets.¹⁰

⁷ Major E. Davall, *Les troupes françaises internées en Suisse à la fin de la guerre franco-allemande en 1871, Rapport rédigé par ordre du Département militaire fédéral sur les documents officiels déposés dans ses archives*, Berne, 1873, pp. 42-44.

⁸ Secretan, *op. cit.*, p. 553. Au début de la campagne, à fin décembre 1870, les effectifs de l'armée de l'Est étaient évalués entre 120 000 et 140 000 hommes.

⁹ Davall, *op. cit.*, pp. 50-51, 61-62 et 83-87; Secretan, *op. cit.*, p. 575.

¹⁰ Secretan, *op. cit.*, p. 579. Au départ de Besançon, le 25 janvier, l'armée de l'Est avait laissé derrière elle 8 à 10 000 blessés et malades qui avaient été hébergés dans les hôpitaux et les ambulances improvisées de la ville (*idem*, p. 474). Le major Davall (*op. cit.*, p. 290) relève que 17 897 internés ont été soignés dans les hôpitaux et les ambulances organisées; toutefois, ce nombre ne comprend pas tous ceux qui ont reçu des soins durant les premiers jours de l'internement et qu'il n'a pas été possible de recenser, vu l'urgence des besoins auxquels le personnel médical devait répondre.

Dès le 2 février, le Conseil fédéral chargeait le ministre de Suisse à Paris d'entamer des négociations avec le gouvernement de la Défense nationale, ainsi qu'avec Bismarck, en vue du rapatriement des internés. Mais, tandis que la France donnait son accord, le ministre Kern se heurtait à un refus ferme et net de Bismarck, qui n'entendait se priver d'aucun moyen de pression pour contraindre le gouvernement français de signer le plus rapidement possible un traité de paix humiliant.¹¹

De fait, il fallut attendre la ratification des Préliminaires de paix, le 2 mars 1871, pour que l'Allemagne consente au rapatriement des internés. Ce rapatriement fut réalisé du 13 au 24 mars. Le gros des troupes fut évacué en chemin de fer par Genève, le solde par les Verrières, Divonne, ou encore par bateau à travers le lac Léman.¹²

Un millier de malades étaient encore hospitalisés et furent rapatriés par petits groupes, après guérison. Dix-sept cents internés sont décédés durant leur séjour en Suisse du fait du typhus, de la variole ou d'affections pulmonaires.¹³

Les comptes de l'internement furent arrêtés à 12 millions de francs. Conformément à la Convention des Verrières, la France remboursa intégralement cette somme en août 1872.¹⁴

*
* *
*

La guerre de 1870-1871 avait mis à nu de graves incertitudes quant aux règles applicables à la conduite des hostilités. Sous réserve de la récente Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, du 22 août 1864, le droit de la guerre était encore un droit exclusivement coutumier. Ces incertitudes avaient provoqué de sérieuses contestations entre les belligérants, conduisant à l'adoption de mesures de représailles.

S'inspirant de l'exemple que le Comité international de la Croix-Rouge avait donné en proposant l'adoption, dès le temps de paix,

¹¹ *Documents diplomatiques suisses*, vol. 2, pp. 498-526; Davall, *op. cit.*, pp. 215-218; Secretan, *op. cit.*, pp. 576-578.

¹² Davall, *op. cit.*, p. 263; Secretan, *op. cit.*, pp. 578-579.

¹³ Davall, *op. cit.*, pp. 263 et 291-297; Secretan, *op. cit.*, p. 579.

¹⁴ Davall, *op. cit.*, pp. 304-311; Secretan, *op. cit.*, p. 579.

d'une convention destinée à régir le comportement des belligérants, le tsar Alexandre II convoqua à Bruxelles, du 27 juillet au 27 août 1874, une conférence qui avait pour objet de codifier les lois et coutumes de la guerre.

Le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'avait pas prévu de disposition relative à l'internement en pays neutre dans le projet de déclaration qui devait servir de base aux travaux de la Conférence de Bruxelles. Mais la retraite des «Bourbaki» était trop présente dans les esprits pour qu'on pût ignorer cette question. En effet, jamais dans l'histoire on n'avait assisté à l'internement en pays neutre d'une armée aussi considérable et dans des conditions aussi dramatiques. En outre, l'internement de l'armée de l'Est avait soulevé des problèmes juridiques nouveaux qui relevaient aussi bien du droit de la guerre que de celui de la neutralité et qui furent résolus par des négociations que la Suisse entretint avec l'Allemagne, d'une part, et avec la France de l'autre.¹⁵

Aussi, la Conférence accepta-t-elle sans difficulté d'entrer dans les vues du délégué de la Belgique qui proposait de régler cette question et qui avait soumis des projets d'articles à cet effet. Au terme de discussions prolongées, on aboutit aux articles 53 à 56 de la Déclaration de Bruxelles, qui portent à l'évidence la marque des événements des Verrières.¹⁶

La Déclaration de Bruxelles n'ayant pas été ratifiée, la question fut reprise lors de la Première Conférence internationale de la Paix, réunie à La Haye du 18 mai au 29 juillet 1899; les articles qui avaient été adoptés à Bruxelles furent intégrés, presque mot pour mot, à la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, du 29 juillet 1899.¹⁷

Enfin, s'étant donné pour objectif de codifier non seulement le droit de la guerre, mais aussi celui de la neutralité, la Seconde Conférence

¹⁵ D'autres divergences relatives au droit de la neutralité étaient apparues au début de la guerre, lorsque la Prusse avait demandé à pouvoir utiliser les chemins de fer belges et luxembourgeois pour évacuer les blessés résultant des combats de Metz et de Sedan. Voir *Conférence internationale de la Paix, La Haye, 18 mai-29 juillet 1899*, Nouvelle édition, Ministère des Affaires étrangères, La Haye, 1907, 3^e partie, pp. 87-88.

¹⁶ Actes de la Conférence réunie à Bruxelles, du 27 juillet au 27 août 1874, pour régler les lois et coutumes de la guerre, De Martens (éd.), *Nouveau Recueil général de Traités*, 2^e série, tome IV, pp. 26-27, 90, 162-168, 182-189, 195-197 et 225-226.

¹⁷ Articles 57 à 60 du Règlement annexé à la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, du 29 juillet 1899, *Conférence internationale de la Paix, La Haye, 18 mai-29 juillet 1899*, première partie, pp. 30-31, 46-47, 54-55 et annexes, pp. 27-28; troisième partie, pp. 22, 37-38, 46-47, 85-88 et 146.

internationale de la Paix, réunie à La Haye du 15 juin au 18 octobre 1907, intégra ces dispositions à la nouvelle Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des Personnes neutres en cas de guerre sur terre, du 18 octobre 1907.¹⁸ Par la même occasion, la Conférence précisa le sort des prisonniers de guerre évadés qui cherchent refuge en pays neutre, de même que celui des prisonniers de guerre amenés par une troupe qui se réfugie en territoire neutre, que la Conférence de Bruxelles n'avait pu régler, faute de parvenir à un accord.¹⁹

On aboutit ainsi aux articles 11 à 15 de la *Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des Personnes neutres en cas de guerre sur terre*, du 18 octobre 1907, qui est en vigueur aujourd'hui. Ces articles forment le chapitre II de la Convention, intitulé: *Des belligérants internés et des blessés soignés chez les Neutres*.

Article 11

La Puissance neutre qui reçoit sur son territoire des troupes appartenant aux armées belligérantes, les internera, autant que possible loin du théâtre de la guerre.

Elle pourra les garder dans des camps, et même les enfermer dans des forteresses ou dans des lieux appropriés à cet effet.

Elle décidera si les officiers peuvent être laissés libres en prenant l'engagement sur parole de ne pas quitter le territoire neutre sans autorisation.

Article 12

A défaut de convention spéciale, la Puissance neutre fournira aux internés les vivres, les habillements et les secours commandés par l'humanité.

Bonification sera faite, à la paix, des frais occasionnés par l'internement.

¹⁸ Convention V de La Haye du 18 octobre 1907.

¹⁹ Deuxième Conférence internationale de la Paix, La Haye, 15 juin - 18 octobre 1907, *Actes et documents*, Ministère des Affaires étrangères, La Haye, 1907, tome I, pp. 125, 136-150, 345-346 et 640; tome III, pp. 33-40, 51-62, 134, 179-185, 241, 246 et 257-267.

Article 13

La Puissance neutre qui reçoit des prisonniers de guerre évadés les laissera en liberté. Si elle tolère leur séjour sur son territoire, elle peut leur assigner une résidence.

La même disposition est applicable aux prisonniers de guerre amenés par des troupes se réfugiant sur le territoire de la Puissance neutre.

Article 14

Une Puissance neutre pourra autoriser le passage sur son territoire des blessés ou malades appartenant aux armées belligérantes, sous la réserve que les trains qui les amèneront ne transporteront ni personnel, ni matériel de guerre. En pareil cas, la Puissance neutre est tenue de prendre les mesures de sûreté et de contrôle nécessaires à cet effet.

Les blessés ou malades amenés dans ces conditions sur le territoire neutre par un des belligérants, et qui appartiendraient à la Partie adverse, devront être gardés par la Puissance neutre de manière qu'ils ne puissent de nouveau prendre part aux opérations de la guerre. Cette Puissance aura les mêmes devoirs quant aux blessés ou malades de l'autre armée qui lui seraient confiés.

Article 15

La Convention de Genève s'applique aux malades et aux blessés internés sur territoire neutre.²⁰

Ces dispositions, qui appartiennent aussi bien au droit de la guerre qu'au droit de la neutralité, furent appliquées à plusieurs reprises, notamment au cours des deux guerres mondiales. Le cas le plus connu est l'internement du 45^e Corps d'armée français, commandé par le général

²⁰ Deuxième Conférence internationale de la Paix, La Haye, 15 juin - 18 octobre 1907, *Actes et documents*, tome I, p. 640; *Manuel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, Treizième édition, Comité international de la Croix-Rouge et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 1994, pp. 322-323.

Daille, qui fut encerclé par les blindés allemands du général Guderian, comme l'armée de l'Est l'avait été par l'infanterie prussienne 70 ans auparavant, et qui fut contraint de chercher refuge en Suisse. Le 18 juin 1940, alors que le maréchal Pétain venait de demander l'armistice et que le général de Gaulle lançait de Londres son appel à la résistance, quelque 45 000 hommes — dont 29 000 Français et Marocains et 12 000 Polonais qui s'étaient engagés dans l'armée française — franchissaient la frontière à quelques kilomètres au nord-est des Verrières. Tandis que les Français et les Marocains étaient rapatriés en janvier 1941, à la suite d'un accord intervenu entre l'Allemagne et la France de Vichy, les Polonais restèrent internés en Suisse jusqu'à la fin des hostilités.²¹

*
* *

«Toute la génération d'hommes qui, en Suisse, a assisté à ce lugubre épilogue d'une guerre cruelle en a gardé, impérissable, le tragique souvenir. Jamais on n'avait vu, dans cet heureux pays, pareil désastre» écrit le colonel Édouard Secretan en conclusion de son histoire de l'armée de l'Est.²²

L'état de délabrement des troupes, le fait aussi qu'elles furent réparties sur l'ensemble du territoire suisse frappèrent profondément les imaginations; cela provoqua un magnifique élan de solidarité dans les villes et villages que traversèrent les soldats français et, plus encore, dans les localités où ils résidèrent en attendant de pouvoir rentrer dans leur pays. Les premiers jours, il s'est agi d'un mouvement spontané, d'innombrables familles n'hésitant pas à partager les réserves de vivres et de fourrage dont elles avaient besoin pour tenir jusqu'à la saison nouvelle. Mais les autorités et la Croix-Rouge suisse — fondée quatre années auparavant — s'engagèrent très activement pour secourir les internés et pour leur apporter les vivres et les soins médicaux dont ils avaient un urgent besoin. L'accueil des «Bourbaki» fut d'ailleurs la première grande action de secours conduite par la Croix-Rouge suisse.²³

²¹ Edgar Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, Traduction de Charles Oser, Neuchâtel, La Baconnière, 1970, tome VI, pp. 41-95; André Lasserre, *Frontières et camps, Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Éditions Payot, 1995, pp. 150-158.

²² Secretan, *op. cit.*, p. 557.

²³ Il n'existe malheureusement pas, à notre connaissance, de rapport de synthèse rendant compte de l'ensemble des activités de la Croix-Rouge suisse lors de l'accueil de

L'impression profonde qu'avait provoquée l'arrivée des soldats français conduisit également de nombreux témoins à vouloir immortaliser cet événement extraordinaire par la plume ou par le pinceau.²⁴

Dès 1876, l'entrepreneur Benjamin Henneberg décida de construire un panorama à Genève et d'y représenter les événements des Verrières; il chargea le peintre genevois Édouard Castres de sa décoration. En 1880, la «Société anonyme des Panoramas de Marseille, Lyon et Genève» entreprit la construction du bâtiment; la rotonde avait des dimensions imposantes: 40 mètres de diamètre et 28 mètres de haut; le panorama qui couvrait la paroi intérieure avait une hauteur de 14 mètres.²⁵

Le choix d'Édouard Castres s'imposait, non seulement en raison du talent de l'artiste, mais aussi du fait que celui-ci s'était engagé comme brancardier volontaire au service de la Croix-Rouge française. Il avait participé à la campagne de l'armée de l'Est dans une ambulance et s'était retrouvé aux Verrières le 1^{er} février, à la fois figurant et témoin du drame de ses compagnons d'armes.²⁶ Son œuvre — vaste panorama circulaire

l'armée de l'Est. En revanche, le rapport de la section neuchâteloise qui, en raison de la géographie, fut la première à venir en aide aux internés, décrit les activités qui ont été déployées de façon spontanée lors du passage des troupes, puis de façon plus organisée durant les semaines qui ont suivi: organisation de cuisines permettant de donner des repas chauds aux soldats de passage; ouverture d'infirmiers afin de prodiguer des soins aux blessés et aux malades en attendant leur évacuation vers des hôpitaux; hébergement d'innombrables soldats malades ou valides dans des édifices publics ou des maisons particulières; distribution de vivres, d'habits, de fourrage et de bois de chauffage, etc. Société suisse de Secours aux Militaires blessés, Section neuchâteloise, *Rapport général*, 1^{er} juillet 1871, Neuchâtel, Imprimerie de James Attinger, 1871.

²⁴ André Meyer und Heinz Horat, *Bourbaki, Episoden und Erlebnisse aus der Internierungszeit der Bourbaki-Armee 1871*, Bern, Édition Erp, 1981.

²⁵ *Idem*, pp. 15-16. Le panorama était un mode d'expression artistique qui connut un grand succès durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Il s'agissait d'un bâtiment circulaire en forme de rotonde, dont toute la paroi intérieure était couverte par une toile peinte circulaire représentant un paysage ou un événement historique exceptionnel; la peinture devait donner l'illusion de la profondeur; le plafond et le sol étaient également décorés de telle façon que le visiteur, qui pénétrait dans le panorama par un couloir souterrain et un escalier en spirale donnant accès à une plate-forme surélevée située au centre de la rotonde, se sentait soudainement transporté au milieu du paysage ou de l'événement représenté. De nombreuses villes d'Europe occidentale ont eu leur panorama et les sociétés qui les exploitaient faisaient circuler les toiles d'une ville à l'autre. Ce mode d'expression a ensuite été supplanté par le cinéma, qu'il préfigurait. Quelques rotondes ont subsisté et ont été transformées en théâtres, notamment la Rotonde des Champs-Élysées à Paris. A notre connaissance, le seul panorama qui ait été préservé et qui ait été exposé de façon continue depuis sa création est le panorama des Verrières, exposé à Lucerne. D'après le témoignage des contemporains, c'était aussi le plus beau.

²⁶ *Idem*, p. 53. Dès 1872, Édouard Castres s'était fait connaître en exposant au Salon «*L'ambulance dans la neige*». Son tableau — l'une des premières représentations picturales d'une ambulance de la Croix-Rouge — avait été honoré d'une médaille d'or et salué par la critique.

de 1100 mètres carrés — a permis d'immortaliser le calvaire des troupes françaises au moment où elles franchissent la frontière suisse pour être désarmées.

Le panorama fut inauguré le 24 septembre 1881. «*L'illusion est complète [...] et tout l'ensemble est d'un effet saisissant*» écrivit alors le *Journal de Genève*.²⁷

Le panorama des Verrières resta exposé à Genève jusqu'en 1889. Il fut ensuite déplacé à Lucerne où on peut le voir aujourd'hui.²⁸ Rendons hommage au Comité d'initiative qui s'est constitué pour en assurer la conservation, ainsi qu'aux autorités de la ville et du canton de Lucerne, qui ont récemment voté les crédits qui permettront de restaurer cette œuvre exceptionnelle, dernier vestige d'une forme d'expression artistique qui florissait au XIX^e siècle, mais qui a depuis longtemps disparu, et témoignage émouvant des souffrances indicibles que toute guerre laisse dans son sillage.

François Bugnion, licencié ès Lettres et docteur ès Sciences politiques, est directeur-adjoint du CICR, Direction de la doctrine, du droit et des relations avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il est l'auteur de *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, CICR, Genève, 1994.

²⁷ *Journal de Genève*, 28 septembre 1881.

²⁸ Brigit Kämpfen-Klapproth, *Das Bourbaki-Panorama von Édouard Castres*, 2^e édition, Lucerne, Éditions de la Ville de Lucerne, 1983, pp. 39-47.